

21 nov 2013 -18:15

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2013

## Création de l'Institut fédéral pour le Développement durable

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à créer l'Institut fédéral pour le Développement durable auprès du SPF Chancellerie du Premier Ministre. L'Institut remplace le service public fédéral de programmation Développement durable.

Le nouvel Institut est placé sous l'autorité du ministre compétent pour le développement durable. Il sera dirigé par un directeur. Ses missions sont les suivantes :

- la préparation et la coordination de l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable,
- la mise à disposition d'expertise en rapport avec ces missions.

La création de l'Institut doit garantir l'ancrage du développement durable dans la politique centrale du gouvernement. L'Institut revêt un caractère définitif contrairement aux services publics de programmation qui ont un caractère temporaire. En outre, l'interaction avec les différents services publics fédéraux sera renforcée.

L'Institut sera par ailleurs un centre d'expertise, ce qui se traduit notamment par un plan de personnel essentiellement composé de personnel statutaire. Il sera également possible d'échanger temporairement du personnel avec les cellules de développement durable des différents services publics fédéraux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire  
d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des  
bâtiments et au Développement durable  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33 11